



Rupture anticipée bail 3ans par le bailleur

Par **magchris**, le **15/06/2009** à **17:29**

Bonjour,

mes grands-parents habitent une maison qui a un appartement au rez-de chaussée qui est loué actuellement.

Le bail se termine dans 2 ans, hors n'ayant plus de domicile, ils souhaiteraient me faire habiter dedans mais j'ai vu qu'il fallait attendre la fin du bail pour le rompre (envoyer une lettre recommandée avec AR 6 mois avant la date de fin de bail). N'y a t-il pas un moyen de rompre le bail avant? les propriétaires sont-ils si démunis que ça alors que ça leur appartient? en effet il est normal de ne pas laisser un locataire sans moyen de se retourner mais s'il était possible de leur laisser 6 mois de preavis afin de recuperer l'appartement cela pourrait être raisonnable puisque là ça pourrait être le propriétaire qui soit vraiment sans domicile alors qu'il a acquis ce bien.

Merci de vos réponses.